



FW/NL

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE
CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE GASTON PICARD (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un risque de péril imminent a été décelé par les services municipaux en date du 25 novembre 2022 sur le mur de la propriété sise au n°7 rue Gaston Picard, et qu'il convient de sécuriser la zone par la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement, afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gaston Picard** à compter du **25 novembre 2022 à 10 heures** jusqu'à la fin des travaux de sécurisation du mur de la propriété sise au n°7 :

- **Interdiction de stationner face au n°7**
- **Neutralisation de la chaussée au droit du n°7** : la circulation sera déviée sur le stationnement neutralisé
- **Limitation de la vitesse à 20 km/h pour rappel.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Travaux de Voirie –Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

FAIT EN MAIRIE, LE 25 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 25 NOV. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon